

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-2

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA05-10-0008-2 modifiant le Règlement sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics afin d'interdire l'utilisation de cigarette électronique dans les édifices publics.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

Donné à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 janvier 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement